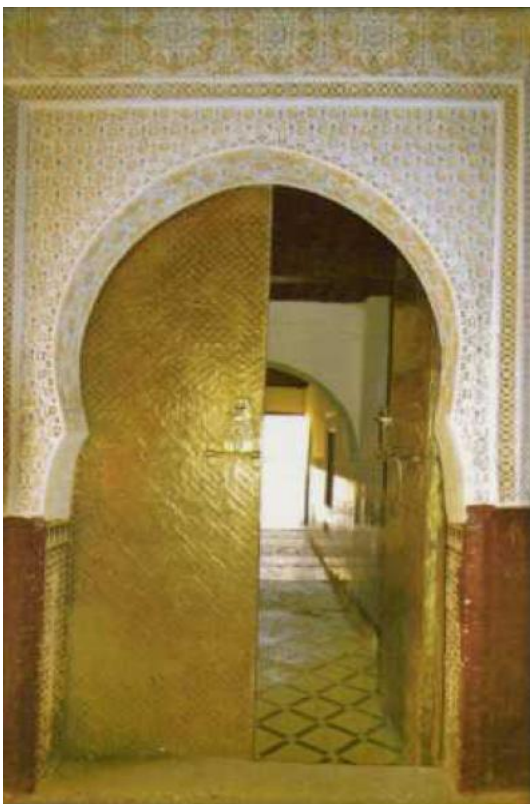


---

***Le Maghreb dans son environnement  
régional et international***

---

**La projection économique des pays  
du Maghreb sur l'Afrique subsaharienne**



**Nezha Alaoui**

L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901).

Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L'Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l'échelle internationale. Avec son antenne de Bruxelles (Ifri-Bruxelles), l'Ifri s'impose comme un des rares *think tanks* français à se positionner au cœur même du débat européen.

*Les opinions exprimées dans ce texte  
n'engagent que la responsabilité de l'auteur.*

Avec le soutien du groupe OCP



ISBN : 978-2-86592-736-4  
© Ifri – 2010 – Tous droits réservés

Ifri  
27 rue de la Procession  
75740 Paris Cedex 15 – FRANCE  
Tel : +33 (0)1 40 61 60 00  
Fax : +33 (0)1 40 61 60 60  
Email : [ifri@ifri.org](mailto:ifri@ifri.org)

Ifri-Bruxelles  
Rue Marie-Thérèse, 21  
1000 – Bruxelles – BELGIQUE  
Tel : +32 (0)2 238 51 10  
Fax : +32 (0)2 238 51 15  
Email : [info.bruxelles@ifri.org](mailto:info.bruxelles@ifri.org)

Site Internet : [ifri.org](http://ifri.org)

## Résumé

---

Largement interrompues dès les prémises de la période coloniale, les relations commerciales entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne prennent un nouvel essor avec l'ère des indépendances. Toutefois, la stratégie de projection économique des trois pays du petit Maghreb reste, jusqu'à la fin des années 1990, très fortement marquée par la politique africaine du pays.

Alors que le Maroc déploie, sous l'impulsion d'une volonté politique manifeste, une véritable offensive économique et commerciale progressivement renforcée par l'appareil diplomatique et le secteur privé, l'Algérie s'est attachée à développer, outre les flux commerciaux, une politique économique africaine fondée sur deux axes majeurs, l'énergie et les infrastructures, en conformité avec les lignes directrices du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (New Partnership for Africa's Development, NEPAD) dont elle est membre fondateur. Soucieuse de consolider les acquis de sa présidence de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de 1994-1995 en termes d'engagements institutionnels vis-à-vis des partenaires africains, la Tunisie s'emploie de plus en plus à combler l'écart entre le discours et l'effectivité de sa présence dans les économies africaines. Qualifiée de pays le plus compétitif économiquement sur le continent, elle peine encore à faire transférer cette image dans son partenariat Sud-Sud.

La projection accrue des économies maghrébines sur leur voisinage subsaharien reste néanmoins empreinte de rivalités. La question saharienne et la concurrence avec l'Algérie sont déterminantes dans les efforts de séduction de l'Afrique que réalise le Maroc. La Tunisie, qui, à l'instar du Maroc, mène une stratégie fondée sur des investissements dans le secteur des services, entre en concurrence frontale avec ce dernier. Enfin, l'Algérie s'oppose à la Libye sur le marché des hydrocarbures. L'existence de telles rivalités soulève évidemment la question de l'intégration régionale maghrébine.

Les trois pays ont en effet reproduit avec les organisations supranationales d'Afrique subsaharienne, notamment avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la même approche que celle qu'ils ont développée avec l'Union européenne (UE), à savoir la juxtaposition d'accords bilatéraux. Reste à savoir si de la duplication de ce *modus operandi* résultera un nouveau manque à gagner pour le Maghreb ou, au contraire, des synergies microéconomiques entre les acteurs des trois pays.

# Sommaire

---

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>POLITIQUE AFRICAINE ET POSITIONNEMENT ECONOMIQUE DES PAYS DU MAGHREB EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE .....</b>	<b>7</b>
<b>L'approche marocaine : de la projection     à la diplomatie économique.....</b>	<b>7</b>
<b>L'approche algérienne : coopération énergétique     et grands projets structurants.....</b>	<b>12</b>
<b>L'approche tunisienne : consolidation des acquis     de la coopération bilatérale et stratégie commerciale     en direction des marchés africains.....</b>	<b>16</b>
<b>INTERETS ECONOMIQUES CROISES ET STRATEGIES SEPEEES DES PAYS DU MAGHREB EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE .....</b>	<b>19</b>
<b>Projection économique : prospection commerciale     sur fond de rivalité politico-économique .....</b>	<b>19</b>
<b>Absence d'intégration maghrébine     et projection économique des pays du Maghreb     en Afrique subsaharienne.....</b>	<b>22</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>27</b>
<b>ANNEXE.....</b>	<b>28</b>

## Introduction

---

Le récent renouveau des relations politico-économiques des pays du Maghreb avec l'Afrique subsaharienne reflète la revitalisation des relations historiques transsahariennes. Celles-ci ont toujours été marquées, au fil de l'histoire, par les fluctuations des politiques régionales et internationales, des conjonctures économiques, des innovations techniques et des évolutions écologiques.

Les relations entre Afrique maghrébine et Afrique subsaharienne remontent à plusieurs siècles. L'espace saharien a longtemps été un espace de communication, de flux migratoires, et d'échanges commerciaux. Ces contacts ont donc non seulement été économiques, mais aussi intellectuels, artistiques et spirituels. Ainsi, le Maroc a entretenu des relations multiséculaires avec l'Afrique noire en raison des routes caravanières qui partaient de son territoire pour rejoindre l'actuelle Afrique de l'Ouest. Les souverains marocains issus des différentes dynasties ayant régné sur le pays depuis l'époque précoloniale (Almoravides, Almohades, Saadiens et Alaouites) sont originaires des confins sahariens.

Sur le plan commercial, la ville de Sijilmasa, dans le Tafilalet marocain, a été pendant des siècles la principale base nord-africaine du commerce transsaharien<sup>1</sup>. Plaque tournante, lien entre l'Afrique blanche et l'Afrique noire, la ville était fréquentée par les commerçants venus de Fès, Tlemcen, et de toutes les villes littorales ou intérieures du Maghreb.

L'Afrique du Nord fournit alors des produits artisanaux, d'usage courant, ou agricoles, ainsi que des chevaux. Le fret caravanier en provenance du Sud transporte quant à lui l'or produit à Bambouk, à proximité du fleuve Sénégal, au Bouré sur le Niger, et au pays Lobi sur la Volta. L'ambre gris, la gomme arabique, les peaux d'animaux ou le commerce d'esclaves faisaient partie des flux commerciaux transsahariens.

Dès le XVI<sup>e</sup> siècle toutefois, le commerce transsaharien commence à péricliter. Alors que le cœur politique et économique du Sahel entame un déplacement vers l'Est et le lac Tchad, la Libye et l'Égypte remplacent le Maroc et plus généralement le Maghreb. Les grands axes transsahariens qui permettaient de relier Sijilmasa à Oualata et à Bambouk, ou Oualata à Taoudenit et à Tombouctou s'effacent peu à peu au profit des pistes orientales qui conduisent en Libye.

---

*Nezha Alaoui M'Hammdi est chercheur en droit public à l'université Mohamed V de Rabat.*

<sup>1</sup> B. Jari « L'histoire des relations commerciales entre le Maroc et l'Afrique : rôle du commerce transsaharien dans le processus panafricain », conférence sous-régionale pour l'Afrique du Nord, Dakar, Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), 27-28 septembre 2003.

Mais c'est surtout la découverte portugaise des rivages atlantiques et du golfe de Guinée, aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, qui sonne le glas du commerce transsaharien, ayant en effet pour conséquence d'en détourner une partie vers le littoral. Les villes du Maghreb déclinent alors, leur artisanat étant désormais directement concurrencé au sud du Sahara par les productions européennes. La caravelle va désormais supplanter la caravane.

Mais si l'on considère souvent que les relations commerciales entre les deux régions nord et subsahariennes pendant la période coloniale ont été détournées au profit de l'espace maritime, celles-ci connaissent un essor notable après les indépendances acquises par les pays du Maghreb<sup>2</sup>. Cet intérêt s'est, dès les années 1970, concrétisé par des actions de coopération arabo-africaine, mais ce n'est qu'à partir de la deuxième moitié des années 1990 que l'on assiste à un véritable regain d'intérêt des pays d'Afrique du Nord, particulièrement du Maghreb, pour l'Afrique subsaharienne.

Le renouvellement de ces relations renoue certes avec une tradition séculaire, mais obéit surtout aux orientations définies par chaque pays (Maroc, Algérie, Tunisie) pour sa politique africaine. Le resserrement des liens politiques s'accompagne ainsi du renforcement du cadre juridique de la coopération et de la consécration du volet économique. Le facteur économique se révèle important, non seulement dans les rapports interétatiques, mais aussi dans la stratégie développée par les États du Maghreb pour et avec le secteur privé, dans le cadre de la promotion des rapports économiques et commerciaux avec les pays subsahariens.

Le caractère strictement politique et diplomatique de l'action extérieure de l'État doit désormais s'étoffer d'une dimension économique à part entière. Dans un contexte mondial marqué par la prééminence de l'économie sur le politique, c'est désormais sur ce terrain que les pays du Maghreb doivent porter leur offensive de projection et de protection de leurs intérêts en Afrique subsaharienne.

L'approche développée par chaque pays présente ainsi une ligne directrice commune : la promotion de la coopération Sud-Sud avec les pays d'Afrique subsaharienne pour le développement socio-économique de ces derniers. Elles œuvrent chacune également pour l'implantation d'intérêts économiques nationaux dans ces marchés et la création des conditions propices à la projection du secteur privé maghrébin dans le voisinage sud. À cet égard, le concours des opérateurs privés s'est avéré être déterminant dans le positionnement des pays du Maghreb sur les marchés subsahariens.

Outre le paramètre historique, deux facteurs supplémentaires – et non moins importants – doivent être pris en considération pour le cadrage de la projection économique des pays du Maghreb en Afrique : d'une part, l'intensification de la concurrence sur le marché européen, qui rend nécessaire un redéploiement des flux commerciaux des pays du Maghreb ; d'autre part, un contexte international caractérisé par la multiplication des initiatives en faveur de

---

<sup>2</sup> L. Marfaing, S. Wippel (dir.), *Les Relations transsahariennes à l'époque contemporaine : un espace en constante mutation*, Paris, Khartala, 2003.

l'accroissement de la solidarité à l'égard du continent africain, et de l'amélioration des performances économiques du continent.

Ainsi, le retard économique accumulé par l'Afrique, et ses incidences négatives sur les revenus et les conditions de vie des populations, ont suscité une prise de conscience de la communauté internationale quant à l'urgence d'efforts de solidarité en faveur du continent. Cette prise de conscience découlait d'une prise en compte des éventuelles conséquences, néfastes pour le reste du monde, d'une Afrique instable et désespérée, en termes d'accès aux matières premières, de flux migratoires, de prolifération des foyers de tension, ou de dégradation des conditions sanitaires.

L'Afrique a ainsi été le premier continent à bénéficier de la reprise de l'aide internationale décidée lors de la Conférence de Monterrey au Mexique (2002) sur le financement du développement, et de la mise en œuvre de l'initiative pour les Pays pauvres très endettés (PPTE) qui a allégé le fardeau de la dette extérieure de plusieurs pays du continent.

Parallèlement à ces initiatives, l'Union africaine (UA) a adopté (juillet 2001) le NEPAD, qui a bénéficié du soutien du G8 lors du Sommet de Kananaskis au Canada (2002). Le NEPAD avait pour objectif de placer les économies africaines sur la voie d'une croissance et d'un développement durables. Il concrétisait en fait un nouvel état d'esprit et une nouvelle volonté politique chez les dirigeants africains, comme chez les pays du Nord, de voir l'Afrique « se prendre en main » et rattraper son retard économique.

Ces différentes initiatives sont venues s'inscrire dans un contexte macroéconomique africain caractérisé par la croissance grâce à l'amélioration des performances économiques. En effet, après avoir enregistré des résultats décevants dans les années 1980 et au début des années 1990, en raison d'une faible croissance et d'une forte inflation, ainsi que des déficits chroniques des comptes publics et courants, les pays africains ont amélioré leurs performances, dès l'année 2000, avec une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel évoluant autour de 4 %, contre 2,3 % en moyenne entre 1988 et 1997. Depuis lors, la croissance ne fait que s'accélérer, atteignant les 5 % en 2004-2005 et les 6 %<sup>3</sup> en 2007-2008.

Il y a lieu cependant de signaler que, nonobstant ces performances, l'Afrique se heurte encore à des obstacles structurels considérables, tels que la faiblesse du cadre institutionnel, la mauvaise qualité des infrastructures, un faible niveau de capital humain, ainsi qu'une faible insertion dans le commerce mondial. En effet, la part de marché du continent dans le commerce mondial a été de 3 % en 2003 contre 6,2 % en 1980<sup>4</sup>.

Malgré cette donne, les pays du Maghreb semblent tabler sur les moyen et long termes, en considérant que les marchés de l'Afrique subsaharienne sont appelés à gagner en profondeur du fait de la montée en puissance de pays comme l'Inde ou la Chine sur le continent. Ces marchés pourront de ce fait servir de plateforme pour la définition des stratégies

---

<sup>3</sup> Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, *Rapport sur la gouvernance en Afrique RGII*, 2009.

<sup>4</sup> Ministère de l'Économie et des Finances du Royaume du Maroc, juillet 2006.

internationales des entreprises maghrébines, notamment dans le domaine des services (Maroc, Tunisie). Ainsi, plus les économies africaines accéléreront leur rattrapage économique, plus leurs activités non échangeables prendront de l'ampleur, ce qui signifie que le développement du marché intérieur impliquera davantage de services.

La volonté politique d'assurer au pays un positionnement économique sur les marchés subsahariens demeure le dénominateur commun aux trois pays. Les démarches diffèrent cependant, même si la finalité reste identique et qu'elle répond aux idéaux communs de la promotion de la coopération Sud-Sud et du partenariat solidaire et agissant au bénéfice des populations africaines.

Alors que le Maroc déploie sous l'impulsion d'une volonté politique manifeste une véritable offensive économique et commerciale depuis les années 1990, progressivement renforcée par l'appareil diplomatique et le secteur privé, l'Algérie s'est attachée à développer, outre les flux commerciaux, une politique économique africaine fondée sur deux axes majeurs, l'énergie et les infrastructures, en conformité avec les lignes directrices du NEPAD. Soucieuse de consolider les acquis de sa présidence de l'OUA en 1994-1995, en termes d'engagements institutionnels vis-à-vis des partenaires africains, la Tunisie s'emploie de plus en plus à combler le manque à gagner entre le discours et l'effectivité de sa présence dans les économies africaines. Qualifiée de pays le plus compétitif économiquement sur le continent, la Tunisie peine encore à transférer cette image dans son partenariat Sud-Sud.

Ces différences d'approche témoignent de modes opératoires différents façonnés par le rôle de l'État d'une part et de l'interaction public-privé d'autre part. Les projections économiques du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie en Afrique subsaharienne se sont effectuées en fonction de ces deux paramètres. Mais jusqu'où peut-on parler de stratégie économique et où se situe la limite du caractère empirique de cette projection ?

Ces différences d'approche témoignent également de l'existence d'intérêts économiques croisés sur une toile de fond de rivalité politico-économique des trois pays maghrébins en terrain subsaharien. Le positionnement des intérêts, la question du Sahara, le problème touareg se sont révélés être autant d'enjeux de concurrence.

Elles révèlent enfin le caractère insuffisant de l'intégration maghrébine, dont il découle une reproduction des mécanismes régissant la coopération entre les pays du Maghreb et l'UE, en l'occurrence une juxtaposition d'accords bilatéraux, mais cette fois-ci avec les pays d'Afrique subsaharienne.

Peut-on ainsi, et eu égard à ces différentes réalités, considérer que l'absence d'intégration régionale, combinée à l'hétérogénéité des modes de projection économique des pays du Maghreb, donne lieu à des synergies entre les trois pays ou au contraire représente un facteur de handicap pour le rôle de passerelle que le Maroc, l'Algérie et la Tunisie aspirent à jouer entre l'Europe et l'Afrique ?



# Politique africaine et positionnement économique des pays du Maghreb en Afrique subsaharienne

---

C'est au cours des années 1990, et plus précisément dans la deuxième moitié de cette décennie, qu'un intérêt économique et commercial manifeste des pays du Maghreb pour l'Afrique noire se fait jour.

Cette orientation est prise sous une impulsion politique certaine et obéit aux grandes lignes de la politique africaine nationale. Cette dernière reste fondée, dans les trois pays du Maghreb, sur la promotion de la coopération Sud-Sud, la formation et le développement des compétences humaines ainsi que la coopération tripartite avec la participation d'un pays ou d'un organisme international, bailleur de fonds tiers. La mise en œuvre de cette politique s'accompagne très souvent de la participation du secteur privé, mais à des étapes différentes du processus de projection économique, selon le pays maghrébin.

La redynamisation des relations se traduit ainsi dans un premier temps par la réactivation – voire par la création – des structures de gestion de la coopération bilatérale (commissions mixtes), par la multiplication de visites officielles gouvernementales ou d'opérateurs privés dans les pays d'Afrique noire et – comme dans le cas du Maroc – par un début d'offensive pour l'implantation dans le tissu économique d'Afrique subsaharienne d'intérêts nationaux, notamment dans les secteurs des services ou de forte technicité.

Même si la finalité commune aux trois pays demeure leur visibilité dans le voisinage subsaharien, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie développent une stratégie de projection économique qui reste fortement marquée par leur politique africaine et par le degré de réactivité de leur secteur privé national.

## ***L'approche marocaine : de la projection à la diplomatie économique***

À l'image d'autres pays en développement, le Maroc s'est engagé depuis les années 1980 dans un processus de libéralisation de son commerce extérieur, à travers l'adoption d'un certain nombre de mesures pour promouvoir les exportations et libéraliser les importations, via la suppression

des listes de produits interdits ou soumis à des restrictions quantitatives et la réduction des droits de douanes<sup>5</sup>.

Toutefois, ce n'est qu'à partir de 1996 que débute l'intensification des relations de coopération du Maroc avec les pays d'Afrique noire. Cette année s'est distinguée par la signature de 20 accords de coopération alors que 88 accords seulement avaient été conclus entre 1972 et 1985. En outre, et durant la première moitié des années 1990, 150 accords étaient en cours alors qu'en juillet 2003, on en comptait 270<sup>6</sup>. Ces accords sont venus enrichir un cadre juridique général de 478 accords régissant les relations du Maroc avec une quarantaine de pays.

Cette période va être le prélude d'une offensive diplomatico-économique du pays en direction de son voisinage sud et d'une montée en puissance sur ces marchés de ses secteurs bancaires, du transport (Royal Air Maroc), des assurances, du BTP, des Télécommunications (Maroc Télécoms) précédés en cela par les Offices nationaux de l'eau potable (ONEP), de l'électricité (ONE), de la formation professionnelle et de la promotion du travail (l'OFPPT) en particulier, qui développent une politique à l'international en raison de leur participation à la politique économique africaine du Maroc.

Le déploiement de cette véritable diplomatie économique a pour but de consolider le positionnement du Maroc sur les marchés subsahariens, d'informer le secteur privé des opportunités offertes sur le plan bilatéral ou régional dans ces pays et de l'inciter à pénétrer leur tissu économique pour une visibilité accrue au bénéfice, *in fine*, des intérêts du pays en Afrique. C'est en effet en 1984, au lendemain du retrait du Maroc de l'OUA, et en raison de la question du Sahara que ce pays a opéré un ajustement dans ses orientations en matière de politique africaine. Commencant par boycotter les pays ayant reconnu la République arabe sahraouie démocratique (Bénin, Cap Vert, Ghana, Nigeria, Kenya, Libéria, etc.), le Maroc décide finalement de s'en rapprocher. La politique de coopération devient ainsi moins « idéologique » et plus pragmatique, privilégiant l'aspect des intérêts économiques.

Devant l'inertie de l'Union du Maghreb arabe (UMA) en raison du différend politique qui l'oppose à l'Algérie au sujet du Sahara, n'étant pas membre de l'UA alors qu'il a été membre fondateur de l'OUA, le Maroc développe une stratégie pour rompre l'isolement et dont le fer de lance a été dans un premier temps le renforcement des volets économique et sectoriel<sup>7</sup> de sa coopération bilatérale interafricaine, puis la mise en place d'une réelle diplomatie économique.

Pour le renforcement de ses liens avec l'Afrique subsaharienne, c'est la voie bilatérale que le Maroc a privilégiée, à travers la négociation et la conclusion de plusieurs accords commerciaux de type classique ou à

---

<sup>5</sup> Ministère de l'Économie et des Finances du Royaume du Maroc, *La politique commerciale extérieure du Maroc*, mai 2009.

<sup>6</sup> A. Antil, *Le Royaume du Maroc et sa politique envers l'Afrique subsaharienne*, Paris, Ifri, « Etude », novembre 2003.

<sup>7</sup> On est passé de conventions aux intitulés globaux à des accords de plus en plus sectoriels en matière de coopération technique, économique et scientifique.

caractère préférentiel avec 17 pays africains. Une telle initiative visait tout autant à renforcer et à consolider les parts de marchés acquises qu'à diversifier l'éventail des débouchés extérieurs. Outre les commissions mixtes interétatiques qui ont été créées ou réactivées lors de nombreuses visites de délégations officielles, l'État a de plus en plus associé le secteur privé à cette politique. La densité des efforts fournis au niveau officiel a permis à l'Afrique de constituer à l'heure actuelle une zone d'accueil importante pour les investisseurs marocains.

Cette stratégie s'est accompagnée de l'implication accrue de l'appareil diplomatique marocain sur le continent. Ce dernier s'est étoffé et compte à l'heure actuelle 25 représentations diplomatiques en Afrique<sup>8</sup>. De même, et au niveau de l'administration centrale, la Direction des études et de la coopération sectorielle du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération développe, en concertation avec le patronat marocain, la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), le Centre marocain de promotion des exportations et d'autres organismes de promotion commerciale marocaine, des actions en direction de l'Afrique subsaharienne.

Enfin, les multiples voyages officiels en Afrique noire du roi Mohamed VI ont permis d'intensifier la projection économique des intérêts marocains dans le voisinage sud. Au-delà de la portée du message politique pour une consolidation du partenariat avec les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, ces visites ont été l'occasion de fixer les grandes orientations de la coopération bilatérale avec les pays africains, fondée sur le principe d'une « solidarité agissante » en matière de développement durable, humain et socio-économique. Le souverain marocain a ainsi effectué entre 2001 et 2006, sept déplacements au cours desquels il a visité onze pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale. Plusieurs conventions de non double imposition et de protection des investissements ont été signées, et des projets, dans le domaine de la santé notamment, ont été inaugurés lors de ces visites.

Sur le plan commercial, le montant global des échanges s'est élevé entre 1990 et 1996, et en moyenne annuelle, à 272 millions de dollars (m\$), soit seulement 2,2 %<sup>9</sup> de la valeur totale des échanges extérieurs du Maroc (voir figure 1, en annexe).

Ces flux, qui ont cependant enregistré entre 1996 et 2006 une nette amélioration puisqu'ils se sont établis à 425 m\$ de moyenne annuelle, se sont caractérisés par un déficit évalué moyen de 44,4 m\$ sur la même période, exception faite de l'année 2006 durant laquelle le Maroc a dégagé un excédent de 71 m\$.

À titre de comparaison, le Maroc se positionne relativement mieux sur le marché de l'Afrique subsaharienne que d'autres pays de l'Afrique du Nord (notamment l'Égypte et la Tunisie). Durant la période 1990-2006, les

---

<sup>8</sup> Ministère des Affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc, voir *Maec.gov.ma*.

<sup>9</sup> Ministère de l'Économie et des Finances du Royaume du Maroc, *op. cit.* [5].

échanges de ces derniers avec les pays d'Afrique subsaharienne, n'ont pas dépassé 321 m\$ pour l'Égypte et 107 m\$ pour la Tunisie.

L'examen par produit des exportations marocaines vers cette région fait ressortir l'importante part de l'agroalimentaire (53 %), des produits chimiques (22 %), textiles et mécaniques (13 %) (voir figure 2, en annexe). Les importations marocaines en provenance d'Afrique subsaharienne se caractérisent en revanche par la prépondérance des produits énergétiques (53 %) et agroalimentaires (45 %) (voir figure 3, en annexe).

La progression soutenue des échanges entre le Maroc et ses partenaires africains durant la période 1996-2006 laisse suggérer qu'un potentiel de développement du commerce existe. La faiblesse du niveau d'échange actuel du commerce entre le Maroc et ses partenaires africains, pourrait s'expliquer toutefois par la faible utilisation par les exportateurs marocains du régime de commerce préférentiel établi avec ces pays (accords commerciaux et tarifaires), mais également par la non-adaptation de l'appareil productif national aux spécificités du marché africain.

La méconnaissance des réalités africaines a cependant été prise en considération par le secteur privé marocain, dans la mesure où une structure dédiée aux marchés africains subsahariens, la Commission Afrique, a été créée au sein de la CGEM. Cette Commission assure la diffusion d'informations pour inciter le secteur privé à s'intéresser à la région et organise des missions d'hommes d'affaires en Afrique subsaharienne.

Ainsi, et sur le plan des investissements, malgré leur caractère relativement modeste en comparaison d'autres pays européens ou de la Chine, l'afflux de capitaux privés marocains en Afrique commence à prendre de l'ampleur. Ces flux sont majoritairement dirigés vers les secteurs des banques et organismes financiers, des télécommunications, de la cimenterie, des mines, du transport ou de l'habitat, moyennant des prises de participation au capital des entreprises locales et/ou le montage de filiales.

Concernant les organismes financiers et bancaires, Attijariwafa Bank et BMCE Bank sont les premiers groupes à avoir conquis le marché africain. La première banque est présente au Sénégal et au Mali. La seconde est quant à elle présente dans une dizaine de pays africains et possède également des filiales sur le continent, notamment au Congo et au Mali où elle détient 27,38 % de la Banque de développement du Mali, leader au Mali et 4<sup>e</sup> banque dans l'espace de l'UEMOA.

Concernant le secteur des télécommunications, il convient de rappeler qu'avant tout ce secteur d'activité représente 25 % de l'encours global des investissements directs étrangers (IDE) sortants du Maroc. Maroc Télécom est actionnaire majoritaire de plusieurs opérateurs, en Mauritanie, au Burkina-Faso, au Gabon et au Mali, à travers la prise de participation (juillet 2009) au capital de la compagnie malienne Sotelma d'une valeur de 180 milliards de francs CFA<sup>10</sup>, au terme de la plus grosse opération de privatisation réalisée par le pays. Maroc Télécom/Sotelma a en outre annoncé un investissement de l'ordre de 400 millions de francs CFA sur

<sup>10</sup> Voir par exemple le site *Malijet.com*, 8 juillet 2009.

l'année 2010<sup>11</sup> pour le désenclavement des régions et la construction de nouvelles infrastructures dans le pays.

Avec une part de 13,8 % des IDE marocains, le secteur des holdings occupe la 3<sup>e</sup> place. C'est notamment le cas du Groupe Ynna holding dont les activités sont multiples en Côte d'Ivoire, en Guinée équatoriale et en Tunisie. Ce groupe projette en outre d'investir dans d'autres pays comme le Mali et le Gabon<sup>12</sup>.

Dans le secteur minier et de l'énergie, Omnium nord-Africain (ONA) détient, à travers sa filiale MANAGEM, plusieurs gisements de minerais en Guinée, au Mali, au Burkina Faso et au Niger. L'ONE marocain s'est, pour sa part, positionné comme acteur principal sur le marché de l'électricité en Afrique. Il est actuellement présent dans 15 pays d'Afrique noire<sup>13</sup>.

En matière de transport, Royal Air Maroc a renforcé sa présence commerciale en Afrique. Depuis 2007, elle a porté la fréquence de ses vols hebdomadaires de 60 à 70, soit une moyenne quotidienne de 10 vols. À l'heure actuelle, 30 lignes aériennes sont ouvertes sur le continent ainsi que 15 bureaux de représentation de la compagnie. L'expérience de la prise de participation de 51 % de la société d'Air Sénégal International a cependant pris fin en mai 2009.

Pour le secteur des infrastructures, le Consortium pour les canalisations, les granulats et les travaux (CCGT) a réalisé, en Guinée, un projet d'aménagement d'un périmètre agricole et, au Sénégal, de grands chantiers publics.

Dans le domaine de la gestion de l'eau, l'ONEP a remporté en 2007 l'appel d'offres international pour la gestion par affermage de la Société nationale des eaux du Cameroun (SNEC).

Ainsi, la dynamique des relations économiques et financières entre le Maroc et ses partenaires africains témoigne de sa volonté politique de rééquilibrer ses relations avec les pays du Sud et de consolider sa visibilité politique et économique dans ces pays, grâce au concours des opérateurs privés.

Cet intérêt croissant vient se justifier en outre par la nécessité d'offrir aux investisseurs marocains des marchés alternatifs, qui serviraient de base arrière pour faire face à l'intensité de la concurrence sur les marchés traditionnels, par la participation effective du capital marocain aux grands chantiers ouverts en Afrique.

---

<sup>11</sup> Quotidien malien.

<sup>12</sup> Ministère de l'Économie et des Finances du Royaume du Maroc, *op. cit.* [5].

<sup>13</sup> L'ONE à l'international, *ONE*, octobre 2009.

## **L'approche algérienne : coopération énergétique et grands projets structurants**

L'Algérie, pour sa part, et en raison de l'histoire de sa libération (guerre coloniale) et de la nature du régime mis en place au lendemain de l'indépendance (1962), a voulu faire du pays le porte-étendard des autres luttes de libération politique, économique et socioculturelle, aussi bien en Afrique que dans le reste du Tiers-Monde.

En ligne avec le mouvement des non alignés, l'Algérie revendique ainsi l'inversion du *statu quo* de la domination du Nord sur le Sud et l'avènement d'un monde plus équitable. Parmi les symboles les plus éloquents de l'approche algérienne, on peut noter son rôle central dans l'adoption (1974) aux Nations unies, par consensus, du plan d'action relatif à l'instauration d'un Nouvel ordre économique international (NOEI), complété à la fin de la même année par la déclaration sur les « Droits et devoirs économiques des États dans leurs rapports mutuels ». Ce document consacre le droit à la nationalisation – qui se concrétisera notamment par celle des richesses pétrolières –, la soumission des compagnies transnationales aux lois de l'État d'accueil, la réglementation des investissements étrangers et le droit au développement.

Dans un contexte régional et international marqué par ces revendications, l'Algérie, bénéficiant d'un capital de sympathie indéniable auprès de ses partenaires africains et d'un réseau diplomatique étoffé, a d'abord imprégné sa politique extérieure africaine (1960-1970) d'un discours idéologique engagé en faveur de la libération du joug colonial, puis de la consolidation des indépendances dans les années 1980 « grâce à une coopération multiforme accrue »<sup>14</sup>. La politique africaine de l'Algérie et sa projection économique dans son voisinage sud sont ainsi empreintes d'un discours engagé pour le développement socio-économique des pays africains, consécutivement à leur indépendance. L'Algérie inscrit par ailleurs son action extérieure africaine dans le cadre d'orientations « pan-africanistes ». Ainsi, et outre les commissions mixtes bilatérales, la formation, l'assistance financière et la création de sociétés mixtes ont été les pièces maîtresses de la coopération de l'Algérie avec les pays d'Afrique noire.

Cependant, la chute du Mur de Berlin en 1989, et les choix opérés par nombre de pays en développement, dont les Africains, de libéraliser leur économie, l'ont amenée à réajuster ses orientations « économiques » vis-à-vis de ces pays.

C'est avec la tenue du 35<sup>e</sup> Sommet de l'OUA à Alger (juillet 1999) que la nouvelle stratégie algérienne prend corps. L'irruption dans les discours des responsables africains du concept de bonne gouvernance ainsi que l'adoption du NEPAD par l'UA (juillet 2001), dans une conjoncture économique africaine en amélioration, marquent un tournant dans la politique africaine de l'Algérie, et surtout dans sa dimension économique.

---

<sup>14</sup> Interview du ministre délégué chargé des Affaires maghrébines et africaines, M. A. Messahel, *El Watan*, 3 juillet 2003.

Le ministre délégué aux Affaires maghrébines africaines Abdelkader Messahel déclare à cet effet que « cette approche novatrice se conçoit au plan bilatéral par un désengagement de l'État de la sphère économique ». Ainsi, « le critère économique redevient l'élément central de notre politique extérieure, qu'elle soit africaine ou autre. Parler aujourd'hui de rentabilité, c'est créer les conditions optimales permettant aux chefs d'entreprises de bien mener leurs affaires. Avec les pays africains, nous sommes en train de passer des commissions mixtes aux forums d'affaires ou aux *business councils*, comme on les appelle couramment. C'est cela l'urgence du moment »<sup>15</sup>.

L'approche algérienne vise désormais une plus grande implication du secteur privé dans sa projection économique en Afrique subsaharienne, mais continue d'inscrire ses orientations dans le cadre des objectifs définis à l'échelle continentale, notamment dans le cadre des priorités du NEPAD.

Malgré cette prise de conscience gouvernementale de la nécessité d'un recadrage, le secteur privé a timidement suivi pour donner corps aux nouvelles orientations. Ainsi, en dépit de ces affirmations, et de l'urgence déclarée à gérer les relations économiques avec les pays africains au sein de forums d'affaires au lieu de Commissions mixtes, ce n'est que le 19 mai 2009 qu'une journée d'information est conjointement organisée par le ministère du Commerce et celui des Affaires étrangères sur les opportunités économiques existant en Afrique pour l'Algérie<sup>16</sup>.

Traduisant la volonté de la diplomatie algérienne de ne plus se cantonner à la seule représentation politique et protocolaire du pays à l'étranger mais de participer aussi à l'extension de sa présence économique, cette journée d'étude qui a associé le secteur privé et les associations professionnelles a permis à l'ensemble des intervenants d'évaluer le déphasage entre le discours et les actions menées, et surtout le retard à combler, en termes de présence économique et commerciale.

Si, lors de son allocution, le ministre du Commerce algérien, El-Hachemi Djaaboub a surtout fait état de l'importance du renforcement de la présence algérienne en Afrique subsaharienne, ce dernier a aussi reconnu, dans son exposé, l'existence dans les relations commerciales interafricaines de l'Algérie indépendante d'« obstacles inhérents en particulier à l'éloignement géographique et aux conditions spécifiques de [ces] marchés »<sup>17</sup>.

À ce titre, il convient de remarquer que le cadre juridique régissant ces relations commerciales comprend des accords conclus avec 25 pays africains. Même si elles ont le mérite d'encadrer les transactions commerciales, ces conventions n'accordent cependant pas de préférence tarifaire.

---

<sup>15</sup> Interview de M. A. Messahel, *op. cit.* [14].

<sup>16</sup> Ministère du Commerce algérien, disponible sur [Mincommerce.gov.dz](http://Mincommerce.gov.dz).

<sup>17</sup> Journée d'étude sur les opportunités économiques pour l'Algérie en Afrique, 19 mai 2008, disponible sur [Mincommerce.gov.dz](http://Mincommerce.gov.dz).

Le volume des échanges de l'Algérie avec les pays africains demeure modeste, ne dépassant pas 1 % du volume global<sup>18</sup> (voir figure 1, en annexe). Entre 2002 et 2007, il a atteint environ 1 694 m\$, dont 859 m\$ pour les importations et 835 m\$ pour les exportations. Le premier partenaire de l'Algérie durant cette période est la Côte d'Ivoire (29 % des échanges), suivie de l'Afrique du Sud (12 %), du Nigeria puis du Cameroun.

Les principaux produits importés par l'Algérie durant la période 2002-2007 sont le cacao, le café, les équipements électriques, le caoutchouc, alors que les exportations restent dominées par les hydrocarbures (751m\$ sur 835 m\$) (voir figures 4 et 5, en annexe).

Le faible niveau des échanges commerciaux semble s'expliquer par la méconnaissance des marchés africains des opérateurs économiques algériens, lesquels se limitent à participer aux foires et expositions plutôt qu'à mener des initiatives individuelles à l'exportation<sup>19</sup>. Cette attitude timorée serait justifiée, selon le responsable algérien, par l'appréhension du résultat économique, le contexte sécuritaire, ou tout simplement l'éloignement géographique qui pourraient représenter des facteurs de blocage.

Le gouvernement algérien a à cet égard mis en place un cadre de mesures pour le redéploiement du commerce extérieur. Outre le Fonds spécial pour la promotion des exportations (FSPE), géré par le ministère du Commerce, l'État a mis à la disposition de l'exportateur certaines facilitations bancaires, douanières ainsi que les moyens de s'assurer contre les risques afférents.

Les performances de l'Algérie en matière d'exportation hors hydrocarbures restent toutefois modestes (1,4 milliard de dollars [Md\$] en 2007) et représentent une source de préoccupation pour les pouvoirs publics<sup>20</sup>. La relance des exportations de produits hors hydrocarbures est au centre des débats dans un contexte marqué par les changements structurels de l'économie algérienne, tant au niveau de son fonctionnement que de son insertion dans l'économie mondiale<sup>21</sup>.

Le profil des exportations algériennes, dominé par les hydrocarbures, reflète également la stratégie à l'international de la Société nationale des hydrocarbures Sonatrach. Cette dernière détient en Afrique de l'Ouest, à travers sa filiale Sonatrach International Petroleum, Exploration and Production (SIPEX), des intérêts au Mali, en Mauritanie et au Niger.

Cette volonté croissante du groupe de s'offrir une place de choix dans les marchés du gaz et du pétrole et de s'affirmer comme un leader à l'échelle continentale et internationale dans le secteur des hydrocarbures a clairement été affirmée par son président-directeur général, Mohamed Meziane en octobre 2009.

---

<sup>18</sup> *Ibidem*.

<sup>19</sup> Allocution du ministre du Commerce extérieur algérien lors de la journée d'étude précitée.

<sup>20</sup> Interview du ministre du Commerce algérien, *Suisse*, septembre 2008, disponible sur [Ubifrance.typepad.fr](http://Ubifrance.typepad.fr).

<sup>21</sup> *Ibidem*.



Dans un entretien accordé à l'agence de presse algérienne, APS<sup>22</sup>, il affirme que la Sonatrach, qui a exporté pour près de 75 m\$ en 2008, ambitionne de réaliser 30 % de son chiffre d'affaires à partir des gisements qu'elle développe à l'international, à l'horizon de l'année 2015. La compagnie prévoit aussi, dans ce cadre, de retirer 150 m\$/an de ses investissements consentis par ses filiales à l'étranger dans les compagnies d'engineering et de construction. Pour le président-directeur général de la Sonatrach, « la conjoncture économique mondiale actuelle a certes engendré une baisse de la demande d'énergie mais ce n'est pas pour autant que nous allons ralentir notre cadence d'investissement en général et à l'international en particulier. »

Toujours dans le domaine de la coopération énergétique et répondant à l'impératif de contribuer à l'intégration régionale, le gazoduc transsaharien (Trans-Saharan Gas Pipeline, TSGP) est un projet algéro-nigérian qui a donné lieu à la signature d'un mémorandum d'entente (2002) entre la Sonatrach et la compagnie pétrolière nigériane (Nigerian National Petroleum Corporation, NNPC). Classé comme projet « prioritaire » par le NEPAD en raison des retombées économiques dans les pays de transit et dans leur voisinage, le TSGP devrait relier Brass, dans le delta du Niger, à la ville algérienne de Béni-Saf ou d'El Kala, en passant par le Niger. Sa capacité devrait atteindre 30 milliards de mètres cubes en 2015. Il devrait à cet égard constituer une source et une route d'approvisionnement énergétique supplémentaire et « prometteuse pour l'UE »<sup>23</sup> et compléter les gazoducs en cours Galsi (Algérie-Italie, via la Tunisie) et Medgaz (Algérie-Espagne) ainsi que le gazoduc Maghreb-Europe, qui passe par le Maroc.

Le critère de l'intégration régionale et du développement de la coopération transfrontalière a été au centre des préoccupations des promoteurs – dont fait partie l'Algérie –, de la route transsaharienne Alger-Lagos. D'une longueur de 10 000 km, cette route devant relier ces deux villes concerne aussi, de par ses démembrements, la Tunisie, le Mali, le Niger, et le Tchad. Le projet, dont les jalons ont été posés en 1975, vise « la prise en charge d'une manière efficiente du développement des infrastructures de base et voies et moyens de communication, et l'amélioration du niveau de vie des populations africaines »<sup>24</sup>. Ces objectifs sont également prévus par le programme du NEPAD.

Réuni à Niamey au Niger, en juin 2009, le Comité de liaison de la route transsaharienne (CLRT) a cependant fait le constat du très faible volume des échanges commerciaux entre les pays du Maghreb et ceux du sud du Sahara. Selon son secrétaire général, Mohamed Ayadi, moins de

---

<sup>22</sup> Dépêche de l'APS, 5 octobre 2009, rapportée par le journal algérien *La Tribune*.

<sup>23</sup> Conférence sur le gazoduc transsaharien : des perspectives de diversification pour l'approvisionnement énergétique de l'UE, commentaire du Commissaire européen Andris Piebalgs, le 9 juillet 2007, disponible sur *Europa.eu*.

<sup>24</sup> Mécanisme africain d'évaluation par les pairs du NEPAD, *Rapport d'évaluation de l'Algérie*, rapport n° 4, juillet 2007.

30 véhicules passent quotidiennement la frontière algéro-nigérienne, alors qu'il en passe 15 fois plus à la frontière nigéro-nigériane<sup>25</sup>.

### **L'approche tunisienne : consolidation des acquis de la coopération bilatérale et stratégie commerciale en direction des marchés africains**

Petite par sa surface, comparée aux deux autres pays du Maghreb, la Tunisie est devenue l'un des modèles cités en Afrique, grâce à sa croissance économique et à sa stratégie sociale réussie. Classée au 69<sup>e</sup> rang sur 183 pays, et 3<sup>e</sup> en Afrique, par la Banque mondiale dans le domaine des facilitations des affaires, la Tunisie a en outre été classée 40<sup>e</sup> sur 133 pays et 1<sup>er</sup> pays africain en matière de compétitivité globale<sup>26</sup>.

Considérant le voisinage subsaharien comme une « profondeur stratégique » et soucieuse de consolider la dynamique ayant résulté de sa présidence du 30<sup>e</sup> Sommet de l'OUA (juin 1994) et de l'impulsion donnée à la coopération avec les pays africains, la Tunisie entend, dans le cadre de ses orientations de politique africaine, « tirer profit de l'intérêt grandissant porté à la réussite de l'expérience tunisienne et en faire un atout pour renforcer la coopération avec les États africains frères »<sup>27</sup>.

Parmi les moyens définis pour atteindre cet objectif figure l'aspect économique auquel une grande importance est accordée. Les relations économiques nouées par le pays avec son voisinage sud obéissent à deux principes directeurs qui orientent cette coopération : « le renforcement du cadre juridique relatif au développement des échanges commerciaux et à l'accroissement des investissements, ainsi que la participation du secteur privé aux travaux des Commissions mixtes et aux missions itinérantes »<sup>28</sup>.

Évoluant dans un cadre juridique de 110 accords bilatéraux<sup>29</sup>, les échanges commerciaux de la Tunisie avec l'Afrique subsaharienne sont passés de 171 millions de dinars en 2004 à 461 millions de dinars en 2008 (1 dinar = 0,54 euro environ) (voir figure 1, en annexe). Les recettes des exportations tunisiennes, composées essentiellement de produits alimentaires, de matériaux de construction et de services informatiques (voir figure 6, en annexe), ont atteint 355 millions de dinars en 2008, soit 1,5 % du total des exportations du pays. La valeur des produits importés (coton, café, cacao, bois ; voir figure 7, en annexe) s'est située à 106 millions de dinars environ, soit 1 % du total des importations de la Tunisie.

<sup>25</sup> Dépêche de l'agence nigérienne APA, 30 juin 2009, disponible sur *Afriqueavenir.org*.

<sup>26</sup> Banque mondiale, *World Development Report 2009/2010. Rapport de Davos 2009*, cité par l'hebdomadaire *Jeune Afrique*, n° 2550, 22-28 novembre 2009.

<sup>27</sup> Ministère des Affaires étrangères tunisien, *La Tunisie et l'Afrique*, disponible sur *Diplomatie.gov.tn*.

<sup>28</sup> *Ibidem*.

<sup>29</sup> *Ibidem*.

Cette relative augmentation des flux commerciaux semble être le fruit des initiatives menées par le Centre de promotion des exportations tunisien (CEPEX). Ce dernier a en effet, dès 2001, inscrit « l'élaboration d'un plan d'action pour promouvoir les exportations vers l'Afrique, fondé sur une présence agissante sur le marché africain et sur le développement du cadre juridique des échanges commerciaux avec quelques regroupements régionaux »<sup>30</sup> comme action à mettre en œuvre.

Le 28 juillet 2007, le CEPEX, l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA), et le ministère du Commerce et de l'Artisanat ont organisé sous l'égide du ministère des Affaires étrangères une journée d'information sur le thème « Exporter vers les pays africains ». Destiné à informer le secteur privé sur les opportunités commerciales en Afrique, cet évènement a également été l'occasion de présenter le plan d'action quinquennal du CEPEX, établi afin de promouvoir l'accès au marché africain pour les opérateurs tunisiens.

Enfin, une conférence dédiée à « la Tunisie et son espace africain » a été organisée le 28 mai 2009, sous l'égide du président de la république tunisienne, Zine el-Abidine Ben Ali. Dans son allocution d'ouverture, le ministre des Affaires étrangères, Abdelwaheb Abdallah, a mis l'accent sur le partenariat solidaire avec les pays africains et insisté sur la nécessité d'un plan d'action fondé sur l'impulsion des différents volets de la coopération bilatérale et du développement des relations avec les groupements régionaux dans le continent. Lors de son intervention, le président de l'UTICA, Hédi Djilani a affirmé que « l'Afrique présente des opportunités formidables, notamment dans les secteurs où [la Tunisie détient] un savoir-faire confirmé. Des places sont encore à prendre sur ce continent qui se réveille »<sup>31</sup>.

L'intérêt des entreprises tunisiennes à accroître leur présence en Afrique est aujourd'hui de plus en plus prononcé. Les visites de prospection et de partenariat au sud du Sahara se multiplient depuis plusieurs mois. Des délégations d'hommes d'affaires tunisiens ont séjourné depuis mars 2009 au Mali, au Togo, en Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Congo Brazzaville, au Gabon et au Bénin. Au cours de leurs périple africains, ces délégations conduites, pour la plupart, par le président de la Chambre de commerce et d'industrie de Tunis (CCIT), Mounir Mouakhar, ont signé plusieurs accords d'investissement et des contrats commerciaux. Parmi les conventions conclues, figurent des accords dans l'agroalimentaire en Côte d'Ivoire, le BTP au Sénégal et la modernisation des services postaux au Bénin. Pour le président de la CCIT, « les opportunités d'investissement sont notamment présentes dans les secteurs des nouvelles technologies, les télécommunications, le transport, le tourisme, l'infrastructure et l'industrie agroalimentaire »<sup>32</sup>.

Cet engouement croissant pour l'Afrique est motivé par ailleurs par des expériences positives de sociétés tunisiennes déjà présentes en Afrique, selon un rapport du patronat tunisien sur « les réalités de la coopération

<sup>30</sup> Mesures de la 6<sup>ème</sup> session du CEPEX du 2 février 2001, disponible sur *Cepex.nat.tn*.

<sup>31</sup> W. Kéfi, « La Tunisie à la conquête de l'Afrique », *Les Afriques*, 19-24 juin 2009.

<sup>32</sup> *Ibidem*.

avec l'Afrique ». La start-up Banque, Finance et Investissement (BFI) n'a dû par exemple son salut, lors de la crise mondiale des nouvelles technologies survenue au début des années 2000, qu'aux gros contrats portant sur l'installation de solutions de dématérialisation des paiements, notamment pour le compte de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC).

De même, la Banque de l'Habitat de Tunisie a activement participé à la création des banques spécialisées dans le crédit immobilier au Congo, au Mali, et au Burkina.

Au-delà des approches bilatérales des trois pays, le Maroc aussi bien que l'Algérie et la Tunisie, s'accordent à donner une importance particulière aux relations avec les groupements régionaux africains, en particulier avec l'UEMOA. Ainsi, alors que Maroc a paraphé en novembre 2008 un accord avec l'UEMOA, l'Algérie et la Tunisie ont annoncé leur intention d'entamer des discussions avec ce regroupement régional pour conclure à leur tour un accord juridique.

Enfin, les trois pays doivent également faire face, dans la projection de leur présence économique en Afrique, à un défi de plus en plus déterminant dans la pérennité de leurs intérêts commerciaux en Afrique : la gestion culturelle des ressources humaines locales, employées dans les sociétés créées en Afrique. Il s'avère en effet que les principes de management très souvent utilisés par les décideurs venus de la capitale du pays maghrébin n'intègrent pas ou peu le paramètre de la spécificité sociale et culturelle du pays, ce qui entraîne parfois des déphasages dans la gestion de ces compagnies.

# **Intérêts économiques croisés et stratégies séparées des pays du Maghreb en Afrique subsaharienne**

---

## ***Projection économique : prospection commerciale sur fond de rivalité politico-économique***

Si les pays du Maghreb ont en commun la prise de conscience de l'importance du marché africain subsaharien en termes stratégiques, politiques, et enfin économiques et commerciaux, il n'en demeure pas moins qu'ils ont, depuis leur indépendance, développé des démarches singulières. Paradoxalement, ces dernières sont très souvent venues s'inscrire dans des discours politiques prônant l'intégration régionale et la solidarité africaine.

Ainsi, si les politiques africaines respectives du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie restent tributaires de paramètres nationaux, les intérêts économiques de ces pays restent croisés, parfois concurrents sur les marchés africains. Cette concurrence économique peut parfois venir se greffer sur une rivalité politique, comme c'est le cas entre le Maroc et l'Algérie. De même, le retard de l'intégration maghrébine est également un facteur d'exacerbation du caractère individuel des approches.

La projection économique des pays du Maghreb, en épousant les caractéristiques des économies nationales respectives, diffère non seulement dans l'approche (paramètres de la politique africaine du pays), dans le format (partenariat public/privé) mais aussi dans le temps. Certains pays, en effet, comme le Maroc et dans une certaine mesure la Tunisie, ont débuté plus tôt leur offensive.

Le Maroc a, en effet, combiné le lobbying politique avec l'aide au développement et l'incitation des opérateurs privés à trouver des partenariats. Son secteur bancaire (Attijariwafabank et BMCE Bank) et sa compagnie aérienne Royal Air Maroc ont été d'une aide déterminante pour ouvrir et faciliter la voie au secteur privé désireux de s'implanter en Afrique.

Cette stratégie a été développée à des fins certes économiques mais aussi politiques car elle a permis au pays de se doter d'une visibilité certaine, mise à profit sur la question du Sahara.

Elle a cependant suscité des rivalités sur le plan politique, avec l'Algérie, mais aussi sur le plan commercial, avec la Tunisie. La presse tunisienne s'est, à cet égard, montrée très sévère vis-à-vis des opérateurs

économiques du pays, en comparant leur attitude timorée à celle, plus offensive, des Marocains<sup>33</sup>.

Cette sévérité se fonde sur le constat selon lequel la Tunisie s'est intéressée à l'Afrique subsaharienne il y a plus de 30 ans, avant de changer sa trajectoire de projection vers l'Europe. À l'heure actuelle, le pays s'enorgueillit d'avoir une expertise dans le domaine des services (éducation, formation, transport, santé, ingénierie, etc.) qu'il pourrait commercialiser sur le continent en devenant le leader. Or ces domaines d'excellence s'avèrent également des créneaux privilégiés du partenariat déjà exploités par les opérateurs marocains.

La Tunisie s'active depuis quelques années à consolider sa présence commerciale en Afrique subsaharienne en multipliant les missions d'hommes d'affaires. Le président de la CCIT, M. Mouakhar, déclarait à cet effet que « les marchés africains ne présentent plus de grandes barrières à l'entrée et les conflits sont en recul. Nos chefs d'entreprise qui ont jusqu'ici été trop timorés, doivent être désormais plus offensifs pour rattraper les retards accumulés dans cette partie du continent par rapport au Maroc »<sup>34</sup>.

La longueur d'avance acquise par le secteur privé marocain en Afrique s'explique non seulement par la prudence mais aussi par le manque d'appui des banques tunisiennes aux IDE ainsi que par la difficulté à mobiliser des compétences managériales tournées vers une vision africaine. Il y a lieu également de souligner que les stratégies marocaine et tunisienne restent tributaires de la taille des entreprises opérant en Afrique subsaharienne, en dépit de la similitude des intérêts économiques des deux pays. Alors que la Tunisie privilégie le créneau des services et la sécurité des fonds d'appui comme le Fonds d'accès aux marchés d'exportation (FAMEX) pour investir, le Maroc a comme domaine de prédilection les télécoms et les finances.

Sur le plan des grands projets structurants, la concurrence semble se jouer entre le Maroc et l'Algérie. Alors que cette dernière s'est engagée, dès les années 1970, dans la route transsaharienne, le Maroc développe quant à lui l'axe routier Tanger-Nouakchott-Dakar qui est déjà opérationnel et qui devrait rejoindre, à terme, la ville de Lagos, au Nigeria. Le journal algérien *El Watan* s'inquiétait, dans son édition du 25 mars 2008, de la « perte d'influence » d'une Algérie qui vit sur son capital politique alors qu'elle possède avec le « pétrole, le gaz et les milliards de dollars », des instruments « plus efficaces que des kilomètres de discours, fussent-ils du président de la république ». Le manque à gagner commercial en Afrique subsaharienne a également été analysé en Algérie, en comparaison de la stratégie marocaine. Le capital politique dont bénéficie l'Algérie n'est pas souvent suivi par la présence d'entreprises publiques ou privées nationales. En annonçant, en mai 2008, qu'Air Algérie envisageait d'entrer dans le capital de certaines compagnies aériennes africaines, le président-directeur

---

<sup>33</sup> A. Belhadj Ali, « Les Tunisiens croient-ils en l'Afrique ? », 13 octobre 2009, disponible sur [Webmanagercenter.com](http://Webmanagercenter.com).

<sup>34</sup> W. Kéfi, *op. cit.* [31].

général de la compagnie maghrébine, Abdelwahid Bouabdellah, révélait le retard des entreprises algériennes en Afrique.

La presse algérienne, en établissant le parallèle avec le Maroc, faisait pour sa part un constat sévère de la situation : « quand un Gabonais, un Ivoirien ou un Cap-verdien doit transiter par Casablanca pour venir en Algérie, il réfléchira sans doute deux fois avant de se décider. L'Algérie a-t-elle donc une politique africaine ? [...] Pour s'être résolue à regarder vers le Nord, la diplomatie algérienne a tourné le dos à l'Afrique... »<sup>35</sup>.

La dynamique marocaine portée par l'expertise de ses compétences humaines dans des secteurs de plus en plus diversifiés, sous forme de partenariats et/ou d'offres de formations ainsi que par la compétitivité du savoir-faire et des prix a également été mise en exergue par la presse algérienne<sup>36</sup>.

Ainsi, et au regard des comparaisons établies, force est de constater que la projection économique marocaine, construite certes sur une dimension historique indéniablement importante, s'est développée progressivement jusqu'à donner lieu à une véritable stratégie d'offensive sur le marché subsaharien. Cette approche, marquée dans un premier temps par l'entrée en jeu des entreprises publiques (travaux publics, infrastructures, assainissement, électrification) puis une association public-privé, dictée par des impératifs économiques mais surtout politiques, se caractérise de plus en plus par une présence autonome du secteur privé en Afrique noire, notamment dans les domaines des services de télécommunication et bancaires.

Il serait dès lors intéressant d'évaluer sur la durée, la dimension stratégique de cette approche et ses retombées en termes de croissance des créneaux de projection. Il serait également indiqué d'examiner dans quelle mesure le « modèle » marocain de projection économique en Afrique subsaharienne peut créer une émulation chez ses voisins maghrébins.

Dans ce cadre régional maghrébin, un facteur supplémentaire de rivalité, d'origine maghrébine également, est à inscrire dans les interactions. Il s'agit de la politique extérieure libyenne en direction de son voisinage sud immédiat. La concurrence feutrée qui caractérise les rapports de l'Algérie et de la Libye dans leur politique vis-à-vis des pays sahéliens se révèle être un paramètre important dans la projection économique de ces deux pays en Afrique subsaharienne. Le conflit récurrent des Touaregs au nord du Mali et du Niger donne lieu à une compétition entre Alger et Tripoli et cette rivalité politique s'adosse de plus en plus à des actions économiques.

En effet alors que l'Algérie s'enfonçait dans la gestion de sa crise interne dans les années 1990, la Libye, par nécessité, a développé une stratégie africaine offensive. L'embargo imposé à la Libye, combiné à ce que Tripoli considère comme la faiblesse de la solidarité arabe, a entraîné cette réorientation africaine. Une activité intense s'en est suivie, qui a abouti en

---

<sup>35</sup> *El Watan*, 25 mars 2008.

<sup>36</sup> S. Harb, « Concurrence feutrée entre Maghrébins en Afrique subsaharienne », *Les Afriques*, 9 mai 2008.

février 1998 à la création de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD).

Cette nouvelle organisation, qui comptait six États membres à sa création, regroupe à l'heure actuelle 25 pays, dont tous les pays d'Afrique du Nord, sauf l'Algérie. Créée à l'initiative de la Libye, la CEN-SAD, ou COMESSA, a pour but la lutte contre la pauvreté dans ses États membres, la promotion du développement économique, l'établissement d'un marché commun pour les produits agricoles et la médiation dans les conflits régionaux. Conçue comme un cadre de projection du leadership libyen dans les pays sahélo-sahariens, la CEN-SAD a enregistré en 2001 l'adhésion du Maroc et de la Tunisie. Dès son adhésion le Maroc a fait de ce regroupement un cadre d'action multisectoriel dans son partenariat Sud-Sud.

Concernant la Libye, sa politique africaine est désormais fondée sur la Libya Africa Portfolio, un fonds de 8Md\$ destiné à financer des grands projets dans l'énergie, les mines, les infrastructures. Entre 1998 et 2001, alors que les cours pétroliers étaient modestes, les investissements libyens en Afrique subsaharienne étaient estimés à plus de 4Md\$.

Considérés comme des domaines d'intervention algériens, les créneaux de l'énergie, des mines et des infrastructures connaissent progressivement la concurrence libyenne.

Selon Alain Antil, la Libye a eu depuis la création de la CEN-SAD, un statut hégémonique. Il affirme dans une étude réalisée en novembre 2003 que « d'une manière générale, dans cette organisation, plus les pays sont proches et pauvres, plus ils ont tendance à adopter la ligne impulsée par la Libye. Plus ils sont éloignés ou riches, plus ils sont indépendants. Il est d'ailleurs prévisible à terme que l'Égypte, le Nigeria, voire le Maroc, tenteront de peser davantage dans les structures et contesteront l'hégémonie libyenne »<sup>37</sup>.

## ***Absence d'intégration maghrébine et projection économique des pays du Maghreb en Afrique subsaharienne***

Dès l'indépendance du Maroc, de la Tunisie puis de l'Algérie, la volonté d'unifier le Maghreb a clairement été affirmée. En 1989, le traité de Marrakech instituant l'Union du Maghreb arabe (UMA), laissait envisager le développement d'une intégration sous-régionale. Cependant, la construction d'un marché unique maghrébin s'est heurtée à une situation politique défavorable qui gèle le processus depuis lors. Outre la prévalence du contentieux algéro-marocain sur la question du Sahara, d'autres facteurs handicapent cette intégration : la faiblesse des contacts entre opérateurs économiques, la concurrence des économies maghrébines sur les marchés internationaux, les déficiences des infrastructures de transport ainsi que l'absence d'une union douanière. Les

---

<sup>37</sup> A. Antil, *op. cit.* [6], p. 6.



coûts économiques et politiques de cette absence d'intégration, de ce « non-Maghreb », demeurent importants : inexploitation des avantages comparatifs, réduction de la taille des marchés, asymétrie diplomatique et commerciale face à l'Europe, pouvoir de négociation marginalisé à l'échelle mondiale...

La conclusion de l'accord d'Agadir, qui est entré en vigueur le 27 mars 2007, peut constituer une voie progressive pour l'intégration maghrébine. Regroupant l'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie, ce cadre institutionnel rassemble des pays qui ont des besoins similaires vis-à-vis de leur partenaire commercial, l'UE, et qui possèdent de fortes complémentarités dans leurs économies. L'absence de l'Algérie de ce cadre nous amène cependant à poser deux questions : le besoin d'intégration sous-régionale pour un État rentier ainsi que la faisabilité d'un accord de libre-échange maghrébin.

Dans son rapport concernant l'Algérie en 2006, le Mécanisme de revue par les pairs du NEPAD<sup>38</sup> a souligné que le processus d'intégration régionale est déficitaire en raison de l'importance marginale du commerce intrarégional dans le commerce extérieur de l'Algérie, cette dernière réalisant plus des deux tiers de ses échanges avec l'Europe. Il a ainsi clairement établi que cet axe offre actuellement de plus grandes opportunités car il permet de mieux se préparer à l'entrée dans la dynamique globale des échanges.

Le groupe d'experts africains a en outre souligné « les coûts de la non-intégration maghrébine pour les entreprises et l'économie algérienne en termes d'opportunités d'exportation et de segmentation des marchés nationaux avec effet d'éviction des IDE »<sup>39</sup>.

Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) s'interroge cependant dans ses conclusions sur la pertinence pour l'Algérie de s'intéresser à la question de l'intégration régionale. En effet, pour le MAEP, il ne s'agit pas uniquement de « s'inscrire dans la vague internationale de l'intégration régionale, mais de concevoir un projet d'intégration qui, tout en étant doté d'une vision politique, obéit à une rationalité économique par une prise en compte des mécanismes d'incitation des agents privés. C'est cette vision politique qui permet de prendre en compte les objectifs stratégiques de long terme et justifie la mise en place dans le court terme d'une approche volontariste et des conditions susceptibles de stimuler la propension à commercer entre les opérateurs économiques des différents pays »<sup>40</sup>.

Pourtant, si les trois pays maghrébins veulent se donner une chance de s'arrimer à la dynamique de la mondialisation, ils ne peuvent continuer à s'ignorer plus longtemps, car à l'heure actuelle, les flux des échanges intra-maghrébins ne dépassent pas 3 % des exportations du Maroc, de l'Algérie et

---

<sup>38</sup> Mécanisme africain d'évaluation par les pairs du NEPAD, *op. cit.* [24], disponible sur [Nepad.org](http://Nepad.org).

<sup>39</sup> *Ibidem*.

<sup>40</sup> Mécanisme africain d'évaluation par les pairs du NEPAD, *op. cit.* [24].

de la Tunisie, ce qui représente le taux le plus bas du monde en matière d'échanges extérieurs par zone<sup>41</sup>.

Une authentique intégration sous-régionale maghrébine pourrait à terme se développer autour de deux objectifs fondamentaux : d'une part, instaurer un climat de paix durable entre pays limitrophes, d'autre part leur permettre une insertion compétitive dans l'économie internationale. Plusieurs vecteurs sont favorables : proximité géographique et culturelle, défis socio-économiques partagés, complémentarités sur des secteurs stratégiques de l'économie (énergie, agriculture, tourisme), promotion des économies d'échelle, rentabilité attestée lors d'efforts conjoints (cas des gazoducs). Des niches d'opportunité apparaissent progressivement, notamment dans le secteur des petites et moyennes entreprises ou industries.

La tenue à Alger, en mai 2009, du premier forum des hommes d'affaires maghrébins pourrait être considérée comme une prémisse de la construction d'un ensemble économique maghrébin. Le secrétaire général de l'Union maghrébine des employeurs (UME), qui a organisé cette rencontre, Rabah Boussebha, a déclaré à cette occasion que ce forum a pour objectif de « réunir les opérateurs économiques, stimuler les échanges d'informations et d'expériences et faire connaître le riche potentiel économique dans le Maghreb, dans la perspective d'aboutir à une complémentarité puis à une intégration des économies de la région »<sup>42</sup>.

La question de la complémentarité des économies maghrébines et l'intérêt de leur intégration économique sous-régionale ont déjà été analysés, déplorés et soulignés tant au niveau officiel que privé, notamment lorsqu'il s'est agi d'optimiser les atouts de négociations avec le voisin du Nord, l'UE. Malgré cette prise de conscience, le processus de Barcelone, initié en 1995, a donné lieu à la signature de différents accords euroméditerranéens avec chacun des trois pays du Maghreb.

Cette deuxième moitié des années 1990, qui coïncide également avec le regain d'intérêt des pays maghrébins pour les marchés subsahariens, marque le déploiement d'approches économiques séparées vis-à-vis cette fois-ci du voisinage sud. Ce dernier est regroupé depuis 1994 au sein de l'UEMOA pour l'Afrique de l'Ouest et dans le cadre de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), pour cette dernière région. Bénéficiant d'un relatif degré d'intégration régionale, l'UEMOA regroupe le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo, et dispose d'un Tarif extérieur commun (TEC).

Il serait dès lors intéressant d'aborder les rapports économiques du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie, dans une perspective verticale Union européenne-Maghreb-UEMOA.

L'ensemble maghrébin, bien qu'institutionnellement regroupé au sein de l'UMA, se retrouve ainsi placé entre deux ensembles régionaux jouissant

---

<sup>41</sup> S. Abis, « Doper l'émergence économique du Maghreb : cap sur l'intégration sous-régionale renforcée », *Afkar*, n°6, été 2008.

<sup>42</sup> *Jeune Afrique*, 9 mai 2009.

à des degrés différents d'une intégration régionale. Au-delà des bénéfices potentiels d'une action coordonnée des pays maghrébins dans leurs rapports économiques et commerciaux à caractère régional, il y a lieu de s'interroger sur les retombées d'une gestion bilatérale des enjeux économiques avec l'Afrique subsaharienne.

Cette dernière hypothèse pourrait être prise en compte si l'on considère avec plus d'attention la capacité du secteur privé de chacun des trois pays maghrébins à évoluer hors des frontières nationales en toute autonomie et à développer une stratégie conçue pour les besoins des marchés subsahariens. Force est de constater que si les opérateurs économiques marocains se montrent plus offensifs que leurs homologues maghrébins, ils n'exploitent pas toujours les incitations mises en place à leur intention par les pouvoirs publics<sup>43</sup>. Les entrepreneurs algériens, pour leur part, commencent à considérer l'intérêt des marchés subsahariens hors hydrocarbures. Le secteur privé tunisien, fort d'un encouragement des pouvoirs publics de plus en plus visible (plan quinquennal Afrique du CEPEX en 2007) participe à bon nombre de manifestations à caractère économique ou commercial africain.

Considérant ce différentiel entre les secteurs privés au niveau du degré de pénétration du marché subsaharien, il est fort probable que les synergies potentielles qui pourraient être suscitées se réalisent progressivement et en fonction d'une stratégie hypothétique envers l'Afrique subsaharienne.

Enfin, et sur le plan géopolitique, l'espace régional maghrébin, considéré comme le balcon de l'Afrique sur l'Europe, revêt une importance stratégique certaine. Le discours politique des dirigeants maghrébins est édifiant : la volonté de jouer le rôle de passerelle ou de trait d'union entre les espaces africain subsaharien et européen reste un dénominateur commun aux trois pays. Il s'agit dès lors de s'interroger : une approche fragmentée vis-à-vis des deux ensembles respectivement au Nord et au Sud du Maghreb peut-elle être considérée comme un atout ou un handicap pour chacun des pays maghrébins ?

#### **L'offensive des banques marocaines en Afrique subsaharienne**

Après quelques timides actions au cours des années 1990, portées par des considérations essentiellement d'ordre politique, BMCE Bank au Mali et la Banque centrale populaire en Guinée et en République Centrafricaine, les deux principales banques privées marocaines BMCE Bank et Attijari Wafa Bank, se sont imposées en quelques années comme des poids lourds en Afrique. Ainsi, et au 1<sup>er</sup> janvier 2009, les trois plus grandes banques commerciales marocaines sont présentes dans plus de 17 pays africains.

Le groupe BMCE Bank a d'abord ouvert une banque d'affaires au Sénégal (BMCE Capital Dakar) avant de prendre le contrôle de la Congolaise de

<sup>43</sup> Ministère de l'Économie et des Finances du Royaume du Maroc, *op. cit.* [5]

Banque (LCB), en République du Congo (Brazzaville). Elle a été rejointe dans cette stratégie « d'africanisation » par son concurrent direct, Attijari Wafa Bank (AWB). Cette dernière s'est déployée dès 2005 au Maghreb, en reprenant et en redressant la Banque du Sud, devenue Attijari Bank Tunisie, avant de s'ériger, à la fin de 2007, comme le leader incontesté au Sénégal, à la suite d'une politique de croissance interne volontariste et à une expansion externe agressive (acquisition de deux banques locales).

En Afrique de l'Ouest, la BMCE Bank a également pris le contrôle de Bank of Africa (BOA), groupe bancaire présent dans 11 pays et considéré comme le 3<sup>e</sup> réseau bancaire dans l'espace UEMOA. La banque marocaine ambitionne à travers ce positionnement, de s'ériger en banque de référence en Afrique subsaharienne. Entrée en 2008 au Burundi, la BOA prépare de nouvelles implantations, notamment au Cameroun et dans les pays anglophones. Pour ne pas se laisser distancer, AWB a pu acquérir en juillet 2008 51 % de la Banque internationale du Mali (3<sup>e</sup> banque du pays en total bilan) avant de remporter, à l'automne 2008, cinq banques à la fois, rachetées au groupe français Crédit agricole. Cette dernière opération consolide son leadership au Sénégal (Crédit du Sénégal a renforcé sa part de marché de dépôts, déjà estimée à 30 %). Elle lui permet surtout de prendre des positions importantes dans des pays aux secteurs financiers assez dynamiques tels que le Cameroun (Société camerounaise de banques), le Congo-Brazzaville (Crédit du Congo), la Côte d'Ivoire, où la BMCE Bank est déjà présente à travers BOA Côte d'Ivoire, et le Gabon (Union gabonaise de banques). Le management d'AWB et de BMCE Bank projette actuellement de se déployer dans certains pays du Maghreb (Algérie, Libye). Ils ont en outre déjà obtenu des agréments en Mauritanie.

La banque publique, qui contrôle depuis plus de 15 ans la deuxième banque en Centrafrique (Banque populaire maroco-centrafricaine) et la Banque populaire maroco-guinéenne, ambitionne de rattraper son retard par rapport à ses consœurs marocaines. Les banques marocaines n'ont cependant pas le monopole de cette stratégie africaine. Elles font face à d'importantes banques en Afrique anglophone, comme la nigériane United Bank of Africa qui a évincé AWB au Burkina Faso, lors de la privatisation de la Banque internationale du Burkina.

Les banques marocaines escomptent cependant réaliser plus du quart de leurs bénéfices d'ici 2010 à l'international. En effet, d'ici l'année prochaine, la Banque de détail à l'international (BDDI) devrait représenter au moins 25 % de la capacité bénéficiaire grâce notamment à la volonté manifeste des nouveaux actionnaires d'administrer une politique de croissance interne intensive (comme c'est actuellement le cas chez AWB Sénégal et AWB Tunisie). Ce ratio est d'ores et déjà atteint chez AWB car les entités africaines contribuent à 26 % du produit net bancaire à la fin 2007.

## Conclusion

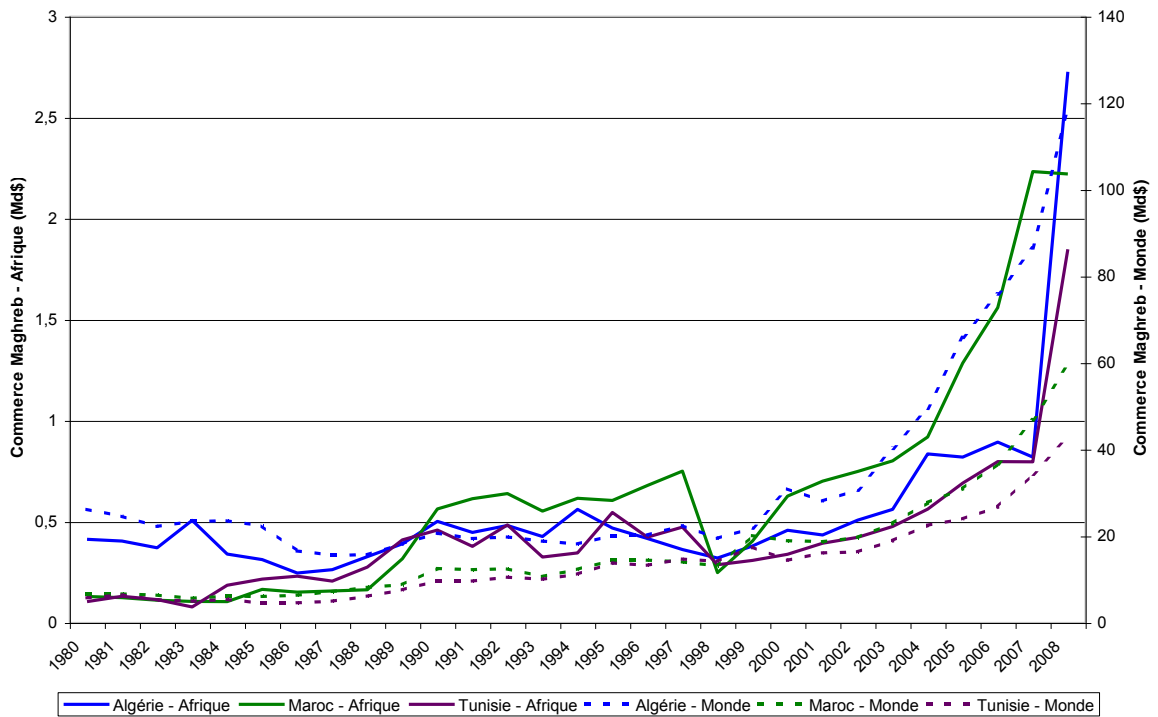
---

Largement interrompues dès le XVI<sup>e</sup> siècle et les prémices de la période coloniale, les relations commerciales entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne prennent un nouvel essor dès l'ère des indépendances. Toutefois, la stratégie de projection économique des trois pays du Maghreb reste, jusqu'à la fin des années 1990, très fortement marquée par leur politique africaine. Tournée vers l'Europe, la Tunisie ignore ses partenaires africains. Dans une perspective socialiste et tiers-mondiste, l'Algérie multiplie les partenariats publics. Le Maroc n'a quant à lui que des relations commerciales très limitées avec l'Afrique subsaharienne, relations qui sont totalement stoppées au lendemain du retrait du Maroc de l'OUA (1984) en raison de la question du Sahara.

Au contraire, la fin des années 1990 est marquée par un regain d'intérêt du Maghreb pour ses partenaires subsahariens, alors que les économies africaines renouent avec la croissance, et que la concurrence se fait de plus en plus rude sur les marchés des traditionnels partenaires européens. Les trois pays adoptent toutefois des stratégies fortement différenciées, et ce, en raison de leur politique africaine et du degré de réactivité de leur secteur privé national. Voyant dans l'approfondissement des relations économiques le moyen de renouer avec son voisinage africain, le Maroc parvient à mettre sur pied une véritable diplomatie économique, associant étroitement les secteurs public et privé. L'Algérie abandonne une approche largement fondée sur le secteur public pour revenir aux fondamentaux du marché et au secteur privé, mais reste attachée à développer, outre les flux commerciaux, une politique économique africaine fondée sur deux axes majeurs, l'énergie et les infrastructures, en conformité avec les lignes directrices du NEPAD. La Tunisie enfin semble légèrement en retrait, et s'emploie activement à combler l'écart entre le discours et l'effectivité de sa présence dans les économies africaines. Qualifiée de pays le plus compétitif économiquement sur le continent, elle peine encore à transférer cette image dans son partenariat Sud-Sud.

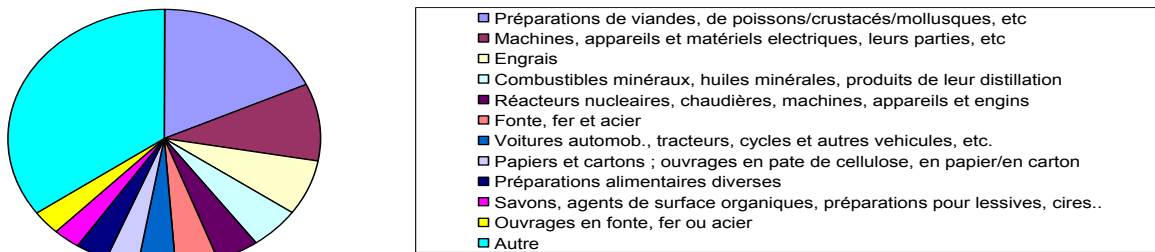
# Annexe

Figure 1. Commerce Maghreb-Afrique



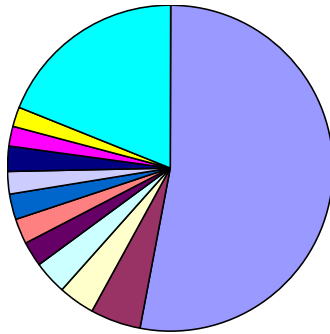
Source: IMF Direction of Trade Statistics (DOTS), 2010  
 Rem. Commerce = Importations + Exportations

Figure 2. Exportations marocaines en Afrique (2008)



Source: UN COMTRADE, 2010

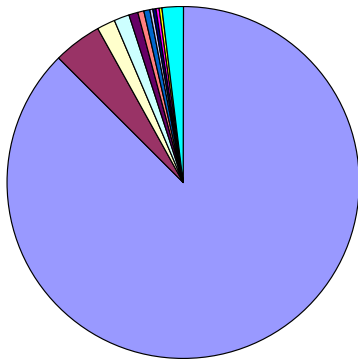
**Figure 3. Importations marocaines d'Afrique (2008)**



- Combustibles minéraux, huiles minérales, produits de leur distillation
- Fonte, fer et acier
- Bois, charbon de bois et ouvrages en bois
- Résidus, déchets des industries alimentaires; aliments pour animaux
- Voitures automob., tracteurs, cycles et autres véhicules, etc.
- Fruits comestibles ; écorces d'agrumes ou de melons
- Produits chimiques inorganiques ; composés inorg./organ.de métaux préc.
- Coton
- Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins
- Aluminium et ouvrages en aluminium
- Papiers et cartons ; ouvrages en pate de cellulose, en papier/en carton
- Autre

Source. Ibid.

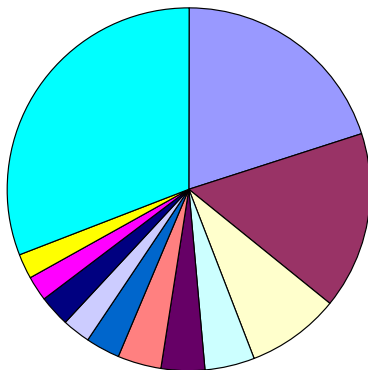
**Figure 4. Exportations algériennes en Afrique (2007)**



- Combustibles minéraux, huiles minérales, produits de leur distillation
- Fonte, fer et acier
- Produits chimiques inorganiques ; composés inorg./organ.de métaux préc.
- Zinc et ouvrages en zinc
- Boissons, liquides alcooliques et vinaigres
- Matières plastiques et ouvrages en ces matières
- Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc
- Préparations a base de céréales, farines, amidons, fecules, lait ; pâtisser.
- Produits chimiques organiques
- Cuivre et ouvrages en cuivre
- Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins
- Autre

Source. Ibid.

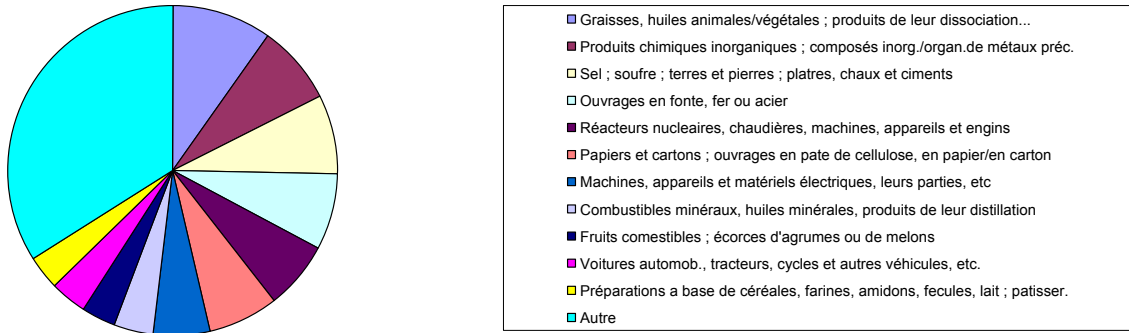
**Figure 5. Importations algériennes d'Afrique (2007)**



- Café, thé, maté et épices
- Ouvrages en fonte, fer ou acier
- Voitures automob., tracteurs, cycles et autres véhicules, etc.
- Machines, appareils et matériels électriques, leurs parties, etc
- Sel ; soufre ; terres et pierres ; plâtres, chaux et ciments
- Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins
- Papiers et cartons ; ouvrages en pate de cellulose, en papier/en carton
- Ouvrages en pierres,plâtre,ciment,etc. ou matieres analogues
- Préparations alimentaires diverses
- Savons, agents de surface organiques, préparations pour lessives, cires..
- Combustibles minéraux, huiles minérales, produits de leur distillation
- Autre

Source. Ibid.

**Figure 6. Exportations tunisiennes en Afrique (2008)**



Source. Ibid.

**Figure 6. Importations tunisiennes d'Afrique (2008)**



Source. Ibid.